



## PRÉFECTURE DE L'AIN

### Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Urbanisme,  
du Tourisme  
et des Affaires Culturelles

DJ/CGU

CDOM-Anréié28-2000

### - ARRETE - portant inscription sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

**Le préfet de l'Ain,  
Chevalier de la légion d'honneur**

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée, et notamment la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970 ;

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 22 novembre 2000 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

### - ARRETE -

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les objets mobiliers ci-après désignés, sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

#### **Commune de Neuville-les-Dames – Eglise Saint-Maurice**

- Autel de Saint Maurice (182 x 96 x 79 cm), bois faux marbre et dorure, comportant un gradin, un tabernacle de style classique (55 x 39 x 32 cm), un degré en bois marqueté, milieu XVIII<sup>e</sup> s.
- Autel IHS (190 x 95 x 96 cm), bois faux marbre et dorure, comportant un panneau plus ancien (XVII<sup>e</sup>) inscrit dans l'antependium, un gradin, un tabernacle Louis XVI (ht : 75 x pf : 63 cm), XVIII<sup>e</sup> s.

- Tabernacle (crypte), bois faux marbre et dorure, XVIIe s.
- 15 stalles en hémicycle dans le chœur bois ciré, XVIIIe s + 2 stalles indépendantes aménagées au XIXe s à partir d'éléments plus anciens.
- Ornement comprenant chasuble, étole, manipule, voile de calice et bourse, drap d'or, décor brodé à l'aiguille : Saint Jean en adoration devant le Christ, XIXe s.
- Cloche déposée, bronze, inscription sur trois lignes, hauteur : 102 cm, diamètre base : 96 cm, 1772.

## **Article 2**

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au :

- maire de Neuville-les-Dames

et dont ampliation sera transmise aux :

- ✓- ministre de la culture et de la communication
- conservateur régional des monuments historiques
- directeur départemental des archives
- conservateur départemental des antiquités et objets d'art
- lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Ain.

Fait à Bourg-en-Bresse, le **14 DÉC 2000**

Le préfet,

**Pour le Préfet**  
**Le Secrétaire Général,**  
**Signé : Marc BURG**

Pour ampliation  
 Par délégation  
 L'Attaché, Chef de Bureau



S

Sylviane BERTHILLOT